

Fiche d'information d'Avaaz

Les enfants emprisonnés par Israël

Combien d'enfants palestiniens ont été arrêtés?

Au cours des cinq dernières décennies, on estime à 45 000 le nombre d'enfants palestiniens détenus par l'armée (Source: [MCW](#)). Depuis 2000, près de 12 000 enfants palestiniens ont été détenus par les forces israéliennes en Cisjordanie occupée, et maintenus dans le système de détention militaire israélien -- nombre d'entre eux âgés d'à peine 12 ans. Des enfants de 6 ou 7 ans ont également été détenus par l'armée. Chaque année, Israël fait comparaître entre 500 et 700 enfants palestiniens devant des tribunaux militaires. Par ailleurs, ils sont des centaines à être arrêtés puis libérés sans procès.

Tous les mois, 200 à 300 enfants en moyenne sont incarcérés dans le système pénitentiaire israélien.

Sources: [No way to Treat a Child](#), [Military Court Watch](#), [Save the Children](#), [Addameer](#)



Comment sont-ils traités lors de leur arrestation?

Des entretiens avec des enfants détenus, des vidéos et des rapports d'avocats révèlent que les forces de sécurité israéliennes ont recours à la force et à des actes de violence injustifiés lors de l'arrestation et de la détention de ces enfants, les frappant dans certains cas, et les retenant souvent dans des conditions où leur sécurité et leur intégrité ne sont pas respectées. *Source: [HRW](#).*

Arrestations violentes:

De nombreux enfants sont arrêtés à leur domicile en pleine nuit, réveillés par des soldats lourdement armés. Ces derniers frappent bruyamment à la porte d'entrée, utilisent des grenades assourdissantes et ordonnent à la famille de quitter les lieux.

Les enfants racontent qu'ils sont effrayés par les soldats faisant irruption chez eux, brisant parfois les meubles et les fenêtres, criant accusations et menaces. Les familles sont souvent forcées de rester dehors en pyjama pendant que l'enfant accusé est extrait de force du domicile et emmené avec de vagues explications telles que: "il vient avec nous et reviendra plus tard" ou simplement que l'enfant est "recherché". Peu d'enfants ou de parents sont informés de la destination, de la raison ou de la durée de l'arrestation. *Source: [UNICEF](#)*

Il (le soldat menant la perquisition) a dit à mon père: "fais le descendre ou on lui tire dessus"

Y.H., détenu à l'âge de 17 ans - *Source: [Save the Children](#)*



D'autres enfants sont arrêtés alors qu'ils jouent dans la rue, ou devant leur école, au vu de leurs amis. Ils sont parfois frappés, battus et même étranglés durant la procédure. Des menottes en plastique sont souvent attachées si serrées autour de leurs poignets qu'elles peuvent occasionner des blessures. La plupart des enfants ont un bandeau sur les yeux et les mains attachées pendant le transport, et la majorité raconte avoir été frappée pendant l'arrestation (Source: [DCI](#)). Un rapport de Human Rights Watch détaille l'histoire de Rashid S., un garçon de 11 ans qui a déclaré que les forces israéliennes de police aux frontières avaient jeté dans sa direction une grenade assourdissante (un engin explosif non-mortel produisant une lumière et un bruit intenses, provoquant des pertes d'équilibre) et lui avaient fait une clé d'étranglement au moment de son arrestation.

Source: [Human Rights Watch](#)



Interrogatoires illégaux et traumatisants:

Les forces israéliennes font régulièrement subir aux enfants des interrogatoires violents pouvant durer des semaines, sans la présence d'un parent. Ils recourent à l'intimidation, aux menaces et la violence physique, avec l'objectif affiché de forcer les aveux. Les enfants sont entravés pendant les interrogatoires, et dans certains cas attachés à leur chaise. Cela peut durer de nombreuses heures d'affilée, et provoquer des douleurs dans les mains, le dos, les jambes, ainsi qu'un épuisement général.

Des enfants ont déjà été menacés de mort, de violence physique, de mise à l'isolement et d'agression sexuelle, contre eux-mêmes ou des membres de leur famille. Ceux qui mènent les interrogatoires les accusent d'une longue liste de crimes. La plupart des enfants finissent par avouer sous la pression. Les interrogateurs impriment des formulaires et ordonnent aux enfants de les signer, bien que ces derniers n'en comprennent pas correctement le contenu. Dans la

plupart des cas, ces formulaires sont en hébreu, langue que l'immense majorité des enfants palestiniens ne comprend pas. Les enfants sont également déplacés en dehors des territoires occupés, dans des prisons en Israël, ce qui viole l'Article 76 de la Convention de Genève et rend difficiles les visites de leurs parents. *Source: [UNICEF](#)*

Mise à l'isolement:

Certains enfants sont mis à l'isolement, que ce soit avant leurs audiences ou après avoir reçu une condamnation, pour des périodes pouvant aller de deux jours à un mois. L'isolement est une technique supplémentaire pour mettre ces enfants sous pression afin qu'ils cèdent et avouent des faits qu'ils n'ont bien souvent pas commis mais se sentent obligés de confesser afin de ne pas demeurer seuls plus longtemps. Certains enfants finissent par douter de ce qu'ils ont fait ou pas fait, et souffrent des séquelles psychologiques de cette expérience.

Source: [UNICEF](#)

Autres abus:

Les témoignages font état de beaucoup d'autres types d'abus pendant les périodes de détention.

Les enfants peuvent être privés d'eau et de nourriture. 60% des enfants témoignent de fouilles à nu (*Source: [MCW](#)*). Ils sont parfois obligés de rester dans le froid sans vêtements adéquats, peuvent être transportés de prison en prison afin de les épuiser et que les proches aient du mal à les retrouver et certains ont reçu des chocs électriques (*Source: [The Guardian](#)*), des menaces d'abus sexuels, des étranglements ou une privation délibérée de sommeil.

Sources: [UNICEF](#), [Delegation of British Lawyers funded by the UK Foreign & Commonwealth Office](#)



Pourquoi Israël arrête ces enfants ?

Israël occupe militairement les régions palestiniennes de la Cisjordanie et de Gaza et y impose un régime militaire, avec un système judiciaire différent pour les Palestiniens qui rend certains actes (tels que que manifester, creuser des puits ou même pénétrer dans certaines zones) illégaux. Ces lois ne s'appliquent qu'aux Palestiniens vivant en Cisjordanie et à Gaza, et pas aux colons israéliens, bien qu'ils vivent dans les mêmes régions. L'expansion des colonies et le double système judiciaire violent le droit humanitaire international et de nombreuses résolutions des Nations Unies. (Source: [UN](#))

Comme le soulignent de nombreux rapports d'organisations de défense des droits de l'homme, l'armée israélienne est présente en force à l'intérieur et autour des colonies construites en zones palestiniennes afin d'y défendre les colons. Cela conduit à des frictions, des manifestations et des actes de violence. Des 127 arrestations de mineurs relevées par l'organisation Military Court Watch en 2016, 125 enfants arrêtés par Israël (98%) vivaient à une moyenne de 1.02 kilomètres d'une colonie ou d'une route utilisée par des colons. (Source: [MCW](#))

L'armée israélienne est en charge du maintien de l'occupation de ces territoires, ce qui signifie bien souvent imposer sa loi par la force auprès des habitants, tout particulièrement lorsque ce derniers contestent les ordres des occupants. De ce fait, on estime que 800 000 Palestiniens ont été détenus depuis le début de l'occupation en 1967 -- ce qui en moyenne revient à une personne par famille palestinienne. Dans ce contexte, le système des prisons militaires israéliennes participe d'une politique plus globale visant à maintenir un contrôle militaire sur la population palestinienne. (Source: [Institute for Palestine Studies](#))



Israël avance que ces enfants sont arrêtés car ils ont attaqué ou provoqué des soldats israéliens, verbalement ou physiquement, en participant à des manifestations ou en jetant des pierres. Ils accusent parfois les enfants d'appartenir à des organisations militantes interdites, ou d'avoir allumé des incendies.

Toutefois, un taux de condamnation de 99% et les longs et intenses interrogatoires subis par les enfants démontrent que les procès équitables n'existent pas.

De plus, si un enfant est reconnu coupable, le droit international exige qu'il soit traité avec le maximum d'attention et certaines protections particulières doivent être respectées. En aucune circonstance le recours à une telle violence et à des punitions extrêmes contre des enfants ne peut être justifié par la nécessité de maintenir l'ordre ou de protéger d'autres catégories de la population.

Même si les autorités israéliennes voulaient punir ce qu'elles considèrent comme des activités criminelles, le même système judiciaire devrait s'appliquer à tous les enfants, qu'ils soient palestiniens ou israéliens. L'armée et le gouvernement israéliens ont instauré une ségrégation juridique qui ne traite pas ces enfants de la même manière. Les Palestiniens n'ont pas de recours démocratiques à leur disposition pour changer les lois militaires israéliennes.



Quelles sont les conséquences pour ces enfants?

Au-delà des conséquences immédiates de la violence physique et psychologique, et du temps perdu en détention, ces périodes d'emprisonnement sont souvent traumatisantes et détériorent le bien-être psychologique de ces mineurs. Les témoignages révèlent des conséquences diverses, dont des cas d'insomnie, d'énurésie, d'anxiété sociale et d'échec scolaire.

Depuis 2015, les enfants accusés d'avoir jeté des pierres pendant des manifestations peuvent être condamnés à 20 ans de prison et le gouvernement est en droit de suspendre les aides sociales versées à leur famille.

Sources: [HRW](#), [Addameer](#)

Le traitement de ces enfants par Israël est-il légal? Pourquoi les condamnations internationales?

Israël a imposé la loi martiale en Palestine depuis 1967. Tout enfant arrêté est interrogé, détenu et jugé par des soldats et du personnel militaire israéliens, et le droit civil israélien ne s'applique pas. Cette situation viole le droit international, qui stipule que les tribunaux militaires ne peuvent être utilisés pour juger les civils que de manière temporaire.



En dépit de la ratification de la 4ème Convention de Genève relative à la Protection des Civils en Temps de Guerre, et de la Convention de l'ONU sur les Droits de l'Enfant, qui toutes deux octroient des protections particulières pour les enfants détenus, Israël est le seul pays à faire comparaître les enfants devant des tribunaux militaires sans les précautions et protections nécessaires (Sources: [DCI](#), [UNICEF](#)). En critiquant l'arrestation par Israël d'Ahed Tamimi,

James Heenan, responsable du bureau de l'OHCHR dans les Territoires Occupés palestiniens, a déclaré: "La Convention sur les Droits de l'Enfant est claire. Priver des enfants de liberté doit être une mesure de dernier ressort devant durer le moins de temps possible, et les intérêts de l'enfant doivent être la première préoccupation."

De nombreux rapports sur les conditions d'arrestations, de détention et d'interrogation d'enfants palestiniens signalent des violations claires de ces deux conventions. En guise d'exemples: un

enfant ne doit être arrêté qu'en dernier recours, et seulement s'il représente un danger pour les autres ou pour lui-même; un avocat et/ou un parent doit assister aux interrogatoires; et des précautions doivent être prises afin que les enfants n'avouent pas sous la contrainte. Les périodes de détention doivent enfin être réduites au minimum nécessaire.

Voilà des années que la communauté internationale fait part de sa préoccupation; le Comité contre la torture de l'ONU a ainsi recommandé que les interrogatoires soient filmés (la plupart ne le sont toujours pas), et le Royaume-Uni et l'UNICEF ont mené des missions visant à collecter des preuves des abus, et à émettre des recommandations. Des efforts ont été entrepris par le gouvernement israélien, mais la plupart des rapports récents montrent que la situation est loin d'être réglée. Des observations préliminaires de Defense for Children montrent que le nombre d'enfants détenus à la fin de 2017 est en augmentation (*Source: [Al-Monitor](#)*). L'association Military Court Watch estime que les conclusions de l'UNICEF de 2013, qui estimait que les arrestations et mauvais traitements des enfants dans les centres de détention étaient "largement répandus, systématique et institutionnalisés", demeurent valides.

Sources: [MCW](#), [HRW](#)